



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 3, numéro 7
Juillet-Décembre 2020
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

FAUTES POLITIQUES ET GESTION DU POUVOIR PUBLIC EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Jean SIKATENDA WA KABANGO

Chef de Travaux au Département des Sciences Politiques et Administratives à l'Université
Chrétienne Cardinal Malula/Kinshasa-RDC
sikatendasikatendajeon@gmail.com

RESUME

Cette réflexion porte sur quelques fautes dans l'exercice et la gestion du pouvoir politique en République Démocratique du Congo et leurs conséquences socioéconomiques dans le pays. Il se dégage que la plupart des gouvernants ne travaille que pour leur propre compte au lieu de mettre au premier plan l'intérêt du peuple.

Mots-clés : fautes politiques, pouvoir public, gestion, RDC.

SUMMARY

This reflection centers on a few faults in the exercise and management of political power in the Democratic Republic of Congo and their socioeconomic consequences in the country. It turns out that most rulers only work for their own account instead of putting the best interests of the people first.

Keywords : political mistakes, public power, management, DRC.

INTRODUCTION

Cette réflexion est le résultat des enseignements que nous assumons dans certaines institutions d'enseignement privée et publique en République Démocratique du Congo.

Il est souhaitable que ceux qui sont au pouvoir puissent obligatoirement avoir la volonté de respecter la constitution comme une loi

suprême du pays. Elle est un instrument qui définit les règles de jeu qui déterminent le devoir et les droits de chaque institution et auteurs pour éviter de commettre des fautes qui conduisent à la disqualification.

Cette étude peut s'expliquer par le fait qu'à travers cette réflexion, nous osons dire ce que les autres soutiennent silencieusement pour l'intérêt du présent et du futur.

L'intérêt de cette étude est triple. Il s'agit de faire voir aux gestionnaires du pouvoir (de la chose publique) que dans tous les domaines de la vie de l'homme, il faut savoir respecter la ligne de conduite et les principes qui sont établis, précisément, il s'agit de la constitution ; d'identifier les fautes commises par les acteurs politiques, et cela est devenu un héritage qui se transmet de génération en génération, bref constater que la manière dont le pouvoir est géré est un manquement du respect envers le peuple c'est-à-dire la violation des engagements ; de faire découvrir une série de vérités en adoptant une démarche purement scientifique pour l'intérêt de tous dans le présent et le futur ; d'essayer de démontrer les allures que prennent le pouvoir politique actuel et sa finalité. Aussi notre choix est-il motivé par la façon dont le pouvoir politique est géré conformément à la loi suprême du pays.

L'intérêt de cette étude se justifie également par le fait qu'il est pour nous une façon de faire un diagnostic sur la gestion du pouvoir politique et les intentions des acteurs du pouvoir politique pour le conserver et le pérenniser.

I. FAUTE DANS LA GESTION DU POUVOIR POLITIQUE

Par faute dans la gestion du pouvoir politique, il faut entendre là : un manquement au devoir, à la moralité ou à la loi, à une règle établie ; une action maladroite ou préjudiciable ou une attitude regrettable et blâmable ; une erreur dans l'exécution d'une chose soumise à des règles ; un comportement imputable à un individu et qui cause un préjudice à autrui ou qui constitue un manquement à un système normatif ; un manquement aux

règles, écrites ou non, en vigueur dans une entreprise et relative à l'exécution de la prestation de travail.

Il y a faute quand on ne s'est pas conduit comme on aurait dû ; quand l'action ou la faute est de nature à justifier un reproche. Cette faute peut être intentionnelle, caractérisée par l'intention de nuire.

II. INCIDENCE D'UNE FAUTE POLITIQUE SUR LA GESTION DU POUVOIR POLITIQUE

Dans les institutions d'un pays respectueux, le pouvoir politique ou la gestion de la chose publique se fait dans et pour l'intérêt de la population qui est le grand bénéficiaire. Il faut comprendre que tous ceux qui sont dans les institutions sont considérés comme les délégués de la population à qui, elle fait confiance et qui agissent en son nom. Les fautes observées régulièrement dans l'exercice et la gestion du pouvoir politique dans les institutions politico-administratives de la RDC sont l'œuvre des personnes mal intentionnées qui ne souhaitent pas voir ce pays en paix. Cela peut être aussi lié à l'ignorance.

Comme incidence de cette réalité, nous pouvons retenir ce qui suit : la population a tendance de douter de toutes les personnes qui osent parler en son nom ; les universitaires (scientifiques) sont considérés comme des voleurs du fait qu'ils n'aident pas le pays à sortir du borbier dans lequel il est plongé ; les intellectuels comme une lampe allumée posée sur une table pour éclairer l'ensemble de la société ne consacrent plus leur vie à la recherche des solutions pour la société ; et la disqualification des acteurs politiques, d'où parfois la politique est qualifiée comme un mensonge.

III. TENTATIVE EXPLICATIVE D'UNE TYPOLOGIE DES FAUTES

A ce point, nous tenterons de retenir quelques types de fautes que nous avons jugées utiles pour des raisons d'ordre pédagogique. Il s'agit de la :

III. 1. Faute politique

C'est tout acte non conforme aux normes établies (à la loi) dans la conduite des affaires de l'Etat. C'est un comportement non conforme aux

règles établies développées par un acteur politique qui participe à la gestion politique de l'Etat. A titre exemplatif, nous pouvons citer : la trahison, le manque à son devoir politique, décevoir son peuple, trahir l'honneur ou son serment politique, la violation de la constitution, etc. ; mettre en œuvre un plan systématique de détournements des fonds de l'Etat destinés à la réalisation d'ouvrages d'intérêt général (une route, un pont, une école, un centre de santé, etc.).

III. 2. Fautes morale

Les actes ci-après peuvent être considérés comme des fautes morales. Il s'agit, par exemple, d'un manquement à la règle morale, à une prescription religieuse ; un manquement à une règle, aux devoirs qui découlent d'un contrat de travail ou d'une activité réglementée.

III. 3. Faute administrative

En principe, la responsabilité de la puissance publique est une responsabilité pour faute, c'est-à-dire que l'engagement de la responsabilité de la personne publique est subordonné à la faute d'un de ses représentants dans la mesure où une personne morale (qui est une abstraction ou une fiction juridique) ne saurait ni vouloir ni agir ni commettre de faute. Elle n'agit que par l'intermédiaire des personnes physiques.

En effet, la responsabilité publique est donc une responsabilité pour des actes d'autrui, car en toute hypothèse, la faute de l'Administration suppose, à tout le moins, la négligence d'un agent.

III. 4. Faute pénale

Il s'agit d'un fait, d'un comportement, d'un acte résultant d'une volonté, d'une négligence, d'une abstention, d'une omission ou d'une imprudence et qui est puni d'une peine.

La sanction du délit se traduit par une mesure répressive contrairement au droit civil qui rend simplement la victime créancière d'une indemnité. Par ailleurs, le délit pénal est de la compétence du tribunal correctionnel tandis que le délit civil ressortit aux juridictions civiles. Pourtant le même fait peut être à la fois délit civil et pénal. Il convient de préciser que

lorsque la loi pénale le prévoit, il y a délit en cas d'imprudence, de négligence ou de mise en danger délibérée de la personne d'autrui.

IV. SOURCES ET ORIGINES DES FAUTES POLITIQUES

Les ressources ci-dessous font défaut à la République Démocratique du Congo depuis son accession à l'indépendance. Il s'agit de :

IV. 1. Compétence ou savoir-faire

Il sied de noter que les connaissances et l'expérience nécessaire qui pouvaient permettre de résoudre certains problèmes au sein de l'exécutif national faisaient défaut. En effet, l'expertise confère du pouvoir à quelqu'un et le rend capable de faire des propositions rationnelles pour trouver des solutions à des problèmes.

D'une manière rationnelle et scientifique, il y a tendance à reconnaître et valider à tout expert reconnu comme tel au travers d'un système scolaire légitimant tels ou tels savoirs au détriment d'autre.

Ici, l'on tient compte de la possession d'une compétence ou d'une spécialisation. L'expert est le seul qui dispose du savoir-faire, des connaissances, de l'expérience du contexte qui lui permettent de résoudre certains problèmes cruciaux pour l'organisation.¹

IV. 2. Maîtrise des relations avec l'environnement

Le contrôle de l'environnement est une forme d'expertise. Aucune organisation ne peut exister sans établir des relations avec ou, mieux, ses environnements car elle en dépend doublement : d'une part, pour obtenir les ressources matérielles et humaines nécessaires à son fonctionnement (fournitures, personnel, etc.) ; d'autre part, pour placer ou « vendre » son produit, qu'il s'agisse d'un bien matériel ou d'une prestation immatérielle.²

¹ CROZIER M. et ERHARD F., *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris, 2017, pp. 84-85.

² *Ibidem*, pp. 85-86.

IV. 3. Maîtrise de la communication

La communication a une grande valeur stratégique dans l'organisation c'est-à-dire le sommet doit communiquer avec la base. L'information descend ou monte selon les critères rationnels définis par la structure et les règles de l'organisation.³

IV. 4. Connaissances des règles de fonctionnement

La maîtrise de la connaissance des règles est un avantage certain dans une relation de pouvoir. Les règles sont en principe destinées à supprimer les sources d'incertitude. Il est généralement admis que la règle est un moyen aux mains du supérieur pour obtenir un comportement conforme de la part de ses subordonnés. En prescrivant de façon précise ce que ceux-ci doivent faire, elle réduit leur marge de liberté et augmente donc le pouvoir du supérieur. Si elle restreint bien la liberté des subordonnés, elle en fait autant pour la marge d'arbitraire du supérieur.⁴

Il faut retenir que le manque de ressource nécessaire qui sera à l'origine de la crise politique en RDC ne pouvait pas réduire les effets de la zone de contrainte. C'est ainsi qu'il fallait obligatoirement travailler sur la zone d'incertitude qui sont les causes potentielles de la crise politique congolaise. En réalité, la non maîtrise de ces ressources sur le terrain a affaibli l'efficacité du fonctionnement réel de l'Etat congolais.

V. IDENTIFICATION DE FAUTES POLITIQUES DANS LA GESTION DU POUVOIR POLITIQUE EN RDC

Il est pratiquement difficile de comprendre les réalités ou les comportements des acteurs politiques actuellement en République Démocratique du Congo sans avoir d'abord fait écho des fautes qui ont été observées dans le passé pour comprendre ce que nous vivons pour le moment au sommet de l'Etat et dans les autres institutions de l'Etat.

L'histoire de la naissance du Congo comme Etat moderne prend sa source à la conférence de Berlin qui s'est tenue en 1885 à Berlin en

³ Ibidem, p. 88.

⁴ Ibidem, pp 88-89.

Allemagne. Le Congo était considéré comme une zone économique par la communauté internationale qui a bénéficié de certains avantages : conditions d'ordre fiscal, politique, économique,... pour pouvoir servir de levier au développement économique d'un pays dont l'essentiel, est d'attirer les investissements étrangers et de promouvoir en conséquence le tissu industriel du pays d'accueil. Lorsqu'un gouvernement crée de telles zones, c'est généralement dans le but d'attirer les investissements étrangers. Le Congo domaine privé du roi des Belges ou domaine d'exploitation d'un individu, d'une personne avait été considéré comme tel.

V. 1. Etat Indépendant du Congo de 1885-1908

L'Etat Indépendant du Congo n'avait pas de constitution c'est-à-dire il ne possédait pas une loi pouvant tenir lieu et place de la constitution. L'EIC n'était indépendant que de nom. Car étant une colonie sans métropole, ou plutôt une colonie dont la métropole était un individu, le Roi Léopold II, au service des 14 puissances occidentales créatrices de l'EIC.

Le Congo était donc une monarchie absolue où le souverain détenait tous les pouvoirs et où l'Etat se confondait très facilement avec son souverain. La souveraineté était investie dans la personne du roi qui considérait l'Etat comme son bien privé et personnel. C'est d'ailleurs pourquoi, il se déclarait être le « propriétaire » du Congo, dont il disposait comme il l'entendait, sans aucun mécanisme de contrôle.⁵ Il serait le premier dictateur que le Congo ait connu.

Le Roi-Souverain disposait de tout par décret. Même la hiérarchie n'était pas clairement établie ou définie. Certains commandants, et même des responsables de sociétés privées, recevaient des pouvoirs exorbitants, sans avoir de comptes à rendre à aucune autre autorité que le Roi. C'était l'anarchie et l'arbitraire au sommet de l'Etat.

⁵ MBURA M.A., « Etat colonial léopoldien et Etat colonial belge : la centralité géostratégique des ressources naturelles du Congo Kinshasa dans l'effort de deux premières guerres mondiales », dans *Revue Laboratoire d'analyses sociales de Kinshasa*, volume spécial reprise, numéro unique, Octobre 2019, p. 80.

Il en est résulté de graves abus, contre lesquels la population s'est révoltée, au point d'entraîner la réprobation internationale. Léopold II fut alors contraint de renoncer au système arbitraire qu'il avait instauré et l'EIC devint une colonie belge.

V. 2. Epoque coloniale de 1908 à 1960 : la colonie belge

Le 15 novembre 1908, l'EIC fut cédé à la Belgique et devenait, par ce fait, une colonie belge, baptisée « Congo belge ». Cette annexion, il sied de le souligner, fut la conséquence d'énormes pressions internationales exercées principalement par les gouvernements britanniques et américains. Ceux-ci avaient été saisis de nombreux abus et exactions dont étaient victimes les indigènes du Congo de la part de Léopold II.⁶

La charte était une loi belge du 18 octobre 1908. Elle a servi de constitution au Congo belge. Elle comprenait 38 articles regroupés en six chapitres. Elle était coloniale, parce que les autorités supérieures étaient étrangères et parce qu'elle ne reconnaissait pas les mêmes droits aux nationaux et aux étrangers. Les institutions organisant le pouvoir politique y étaient agencées de la manière suivante :

- **Le pouvoir législatif** : il détenait en principe la suprématie, le parlement belge pouvait, dès lors, contrôler les activités du pouvoir colonial et lui imposer toutes les normes jugées nécessaires ou utiles. La charte prévoyait en son article 24 un conseil colonial composé de 14 membres et présidé par le ministre des colonies. Le conseil avait des pouvoirs purement consultatifs et était composé des missionnaires et des anciens fonctionnaires coloniaux. Le peuple congolais n'était connu et n'avait aucun représentant ;
- **Le pouvoir exécutif ou le Gouvernement** comprenait un Gouvernement central situé à Bruxelles et le Gouverneur général au Congo. Le gouvernement central était, en théorie, aux mains du Roi. Le Roi était représenté dans les colonies par un gouverneur général possédant la délégation du pouvoir législatif qu'il exerçait par

⁶ KABANDA K.A., *L'interminable crise du Congo Kinshasa. Origines et conséquences*, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 43.

ordonnance loi. Il était simultanément très fort, car aussi longtemps qu'une loi n'était pas intervenue dans un domaine, il y détenait la plénitude du pouvoir et pouvait y intervenir par voie d'arrêtés royaux ou ministériels, d'ordonnances ou de règlements ;

- **Le pouvoir judiciaire** : une faiblesse juridique importante de la charte coloniale était, par contre, de confier une part de l'exercice de la justice aux autorités administratives.

Il n'y avait donc qu'une très imparfaite séparation des pouvoirs et la population en a fait les frais ; elle était démunie de recours devant l'arbitraire éventuel des Administrateurs.

V. 3. Fautes politiques pendant la première République de 1960 à 1965

Au regard de l'évolution de la gestion et de l'exercice du pouvoir politique pendant la première République, les fautes ou comportements ci-après ont retenu notre attention, notamment :

- les acteurs politiques n'avaient pas une éducation politique. Chacun avait une idéologie propre à lui ;
- ils ne savaient pas compter sur leurs propres forces, ils s'appuyaient plus sur les aides et les conseils de l'extérieur ;
- le manque du sérieux dans la gestion, désorganisation des affaires au sein de la révolution et l'absence d'un esprit de sacrifice ;
- les politiciens faisaient une guerre dépourvue de sens et d'objectifs, sans savoir ni comprendre pourquoi ils se battaient, ni qui étaient leurs véritables ennemis ;
- L'émergence à caractère tribaliste et sectariste, c'est-à-dire chacun pour soi et Dieu pour les siens ;
- le manque de discipline politique, d'esprit d'équipe et d'entente : ils se disputaient pour le pouvoir et l'auréole (jouissance). Comme jouisseur, il cherchait le pouvoir en vue de satisfaire leurs plaisirs personnels qu'il s'agisse du goût du commandement, du besoin de publicité, de la puissance, de l'argent ou du plaisir des femmes ou des hommes. Chacun voulait exercer le pouvoir et obtenir de différents postes pour lui-même et pour ses frères ;

- l'absence ou le manque d'un parti politique révolutionnaire capable de conduire le pays au changement souhaité et voulu par tous.

Patrice Emery Lumumba, le martyr de l'indépendance de la RDC était connu pour ses fermes prises de position et son intransigeance sur les matières relatives à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à la gestion de nombreuses richesses du pays. Mais, il était aussi connu pour la confiance qu'il faisait trop facilement à ses collaborateurs, à ses compatriotes.

Cette attitude naturelle trop confiante (et naïve) de cet homme le perdit. C'est son ex-secrétaire particulier et garçon de course, un certain Joseph-Désiré Mobutu à qui, il disait avoir pleinement confiance, qu'il avait personnellement remis dans l'armée et élevé au grade de Colonel malgré l'opposition de certains parlementaires. C'est cet homme de confiance qui le poignarda lâchement dans le dos ! Les forces du mal menèrent la chasse à tous les Lumumbistes et Progressistes à travers tout le Congo. Plusieurs personnes furent tuées pour avoir partagé ses idées. Ce sont les martyrs de l'ombre, ces morts inconnus.⁷

V. 4. Scandales et fautes politiques de la deuxième République de 1965 à 1997

Les scandales de la deuxième république étaient liés à la période ou à l'époque pendant laquelle, il y avait deux parties qui se battaient au niveau planétaire, c'est-à-dire l'Est et l'Ouest qui devraient influencer directement certains pouvoirs des Etats dans les pays du Sud. C'est le cas de la RDC, pendant le régime de la deuxième République.

Les fautes observées à cette période sont liées à cette réalité. Il est à noter ce qui suit :

- une interruption brutale, sauvage de l'élan de la démocratie par le nouveau régime ;
- l'institutionnalisation du parti-Etat ;

⁷ TSHIBWABWA S., *Les 12 erreurs politiques du Président Laurent-Désiré Kabila Vers un deuxième échec des Progressistes congolais?*, éd. Congo-CRITERE-B. et Longeshà's, Kinshasa, 2015, p. 36.

- l'individualisation du pouvoir politique au sommet de l'Etat. La concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul individu, c'est-à-dire l'autorité politique est exercée sans partage par un homme. Les institutions et l'individu constituaient une seule personne ;
- la suppression des mécanismes décentralisateurs du pouvoir ;
- la centralisation poussée et la plénitude des pouvoirs concentrés au niveau du Président de la République qui était *de facto* rééligible plusieurs fois, pas de limitation de mandat politique.

En 1970, l'institutionnalisation du MPR par la loi n°70-001 du 23 décembre 1970 consacra le Mouvement Populaire de la Révolution comme institution suprême de la république.

En 1974, le MPR devient la seule institution de la République par la loi n°74-020 du 15 août 1974. En 1978, la loi n°78-010 du 15 février 1978 sur le renforcement de l'autorité du président fondateur, abandon de la reconnaissance au président du MPR de la plénitude du pouvoir, mais lui reconnaît le pouvoir législatif.

L'Egoïsme (tendance à privilégier son intérêt propre, de sa famille, de son clan, de sa tribu, etc.). A cause de l'égoïsme, l'immoralité est au rendez-vous au sein du pouvoir exécutif, c'est ici que Valentin Nagifi écrit à la mort de Marie-Antoinette. Le petit frère de Mobutu lui proposa sa concubine qu'il devait prendre comme épouse.⁸

Le terme égoïsme désigne l'amour excessif et sans mesure que l'on ressent pour soi-même et qui fait que l'on ne veille qu'à ses propres intérêts. L'égoïste se fiche de l'intérêt et du bien-être d'autrui. Tout ce qu'il fait est toujours en fonction de sa convenance absolue. L'égoïsme est donc un concept opposé à l'altruisme.

⁸ NAGIFI V., *Les derniers jours de Mobutu à Gbado-lite (Congo-Zaïre)*, Edition L'Harmattan, Paris, s.d., p. 35.

V. 5. Périodes de transitions 1997 à 2001 et 2001 à 2006 et accession à la Troisième République de 2006 à 2018

V. 5. 1. Transitions de 1997 à 2001 et 2001 à 2006

A partir du 17 mai 1997, la gestion du pouvoir politique tombe entre les mains des personnes sans expérience contre un seul visionnaire mal compris. Que nous pouvons appeler l'homme de l'école de la patience contre ceux de l'école du vite fait.

Il faut retenir qu'à cette période, il a été constaté que l'exercice et la gestion du pouvoir au sommet de l'Etat étaient aux mains d'un conglomérat d'aventuriers. Ces aventuriers n'avaient pas une même vision en matière de la gestion de l'Etat. Le pillage et le souci de s'enrichir très rapidement étaient leur principe. Contrairement à la vision du capitaine maître du bateau Congo, celui-ci avait la responsabilité de conduire le bateau. Il s'agit de Mzee Laurent-Désiré Kabila.

Dans son entourage, il est observé des personnes sans expériences en matière de la gestion de l'Etat. C'était une concentration ou un regroupement des personnes aux idées et intentions divergentes sur la République Démocratique du Congo. Il était difficile qu'une telle concentration ou regroupement puisse redresser la situation politique du pays.

Les erreurs politiques commises par le Président Kabila et l'équipe gouvernementale qu'il dirigeait ont été sélectionnées parmi tant d'autres que nous n'avons pas retenues dans le cadre restreint de cette plaquette.

On a l'impression, au vu des actes posés par le Président et/ou les membres de son équipe, que tous croyaient que le temps était venu de cueillir les fruits de la lutte. Le gouvernement a oublié les objectifs prioritaires de son projet de société (si réellement il y a eu un véritable projet de société !). Voici ces douze erreurs politiques. Les autres chercheurs et scientifiques pourront, chacun à partir de son vécu personnel, le compléter.

Il s'agit de absence de cadre légal pour la gestion des affaires de l'Etat ; la sécurité du territoire national n'était pas «la priorité des priorités » pour le Gouvernement de Salut Public ; absence d'un projet de société

cohérent et diffusion d'une idéologie dépassée ; suspension des partis politiques et organisations non gouvernementales ; nomination des étrangers à des postes stratégiques et névralgiques de la nation ; rejet de toutes les résolutions de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) ; suppression des libertés d'expression et d'opinions ; non-respect des Droits de l'Homme ; arrestations arbitraires et mise à l'écart de ses compagnons de lutte ; le tribalisme et le régionalisme ; manque de diplomatie vis-à-vis de la communauté internationale ; refus de démilitariser les Kadogo (enfants-soldats).⁹

De 2001 à 2006, le pouvoir est entre les mains de belligérants, des hommes qui ont participé à la guerre, qui ont détruit le pays qui n'ont pas la confiance de la population sont sommet de l'Etat. Chacun avait le souci de prévaloir sa position et ses propres idées dans l'intention de renverser l'autre ou de submerger l'autre. Il a été observé plusieurs crises pendant cette période.

V. 5. 2. Troisième République de 2006 à 2018

Après la transition de 1+4, la République Démocratique du Congo est allé aux élections pour mettre fin au pouvoir de belligérants. Il fallait avoir des institutions légalement approuvées par le peuple démocratiquement à travers les élections.

Pendant cette période, nous avons fait une analyse pour identifier les fautes commises. Voici ce que nous avons retenu comme fautes :

- la contradiction de la vision de la majorité présidentielle avec celle de l'autorité morale de ladite majorité, lutte des intérêts personnels au tour du chef, un rassemblement de véritables chargés des missions. Il se caractérise par un flou idéologique et par une attitude ambiguë capable de changer à tout moment dans le camp adverse. Ils ne proposent rien de précis ;
- tous les partis politiques au sein de la majorité présidentielle sont à la recherche de leurs propres intérêts ;

⁹ TSHIBWABWA S., *Op. cit.*, p. 23.

- de nombreux des partis politiques sont aux services de leurs leaders et non au service des militants. Ils sont considérés comme des boutiques ou des maisons d'affaires pour eux. La politique devient un business, l'affairisme est au rendez-vous dans tous les états-majors ;
- chaque boutique (ou maison d'affaires) se bat pour la survie de son patron en pratiquant la politique d'ôte-toi que je m'y mette ou « Ezali tour na biso ya kolia », c'est notre tour de manger, bref un égoïsme très prononcé ;
- pas d'idéal et l'inconsistance en tout et pour tout, assemblage abstrait des idées mal structurées, à la disparition de l'autorité morale entraînera également la disparition de la plateforme ;
- la majorité présidentielle est un conglomerat d'homme sans assise dans la population c'est-à-dire un ensemble d'hommes politiques sans envergure imposante ;
- le dédoublement des partis politiques lorsque son leader bascule dans l'opposition ou dans la majorité ;
- le refus intentionnel de l'organisation des élections politiques dans le délai prescrit dans la constitution. Bref, la violation de la constitution non-respect des règles du jeu et le pays se retrouve sous une coutume constitutionnelle. Tout est improvisé et provisoire ;
- la majorité est un groupement ou une concentration des partis politiques sans programme et projet de société politique commun, sans idéologie politique, sans objectifs pour la conservation et pérennisation du pouvoir.

Face à l'équation de la majorité politique, pouvons-nous conclure que Joseph Kabila Kabange était un visionnaire ou un prisonnier ?

Par rapport aux fautes politiques dont nous faisons allusion dans les pages précédentes, il faut reconnaître que l'observation faite face à l'ancienne majorité et son autorité morale nous conduit à dégager des hypothèses pour le régime Kabila. Partant des observations comme scientifique et observateur de la vie politique de la RDC, nous avons retenu ce qui suit :

- la majorité présidentielle était prisonnière d'une vision politique dont l'autorité morale, Chef de l'Etat et Président de la République connaissait le contenu et la finalité ;
- l'autorité morale, président de la République était prisonnier de sa majorité dont il était incapable de s'en débarrasser.

Nous tenons à préciser que l'ancienne majorité présidentielle a été muée en Front Commun pour le Congo (FCC). Pour tenter de saisir et de comprendre le comportement politique de l'animal politique Joseph Kabila Kabange, nous sommes parti avec deux hypothèses qui sont :

Primo, nous retenons que l'homme d'Etat (Président Joseph Kabila Kabange) partant de son passé militaire et politique, il était porteur d'une vision politique par rapport au développement de la RDC, mais il n'a pas pu le développer suffisamment à cause des impondérables dont les mobiles n'ont pas encore été maîtrisés.

Certaines sources orales non vérifiées semblent soutenir que pendant sa jeunesse dans le maquis de Hewa-Bora, il ne cessait jamais de rêver pour dire¹⁰ : « je serai un jour président de la République Démocratique du Congo et je réaliserai de grandes choses pour les peuples congolais ». Comparativement à ce qu'avait déclaré Laurent-Désiré Kabila à la mort de Lumumba, devant sa mère : « je serai un autre Lumumba ».

Une autre source nous souffle à l'oreille que dans une conversation, Joseph Kabila avait déploré l'inefficacité de son entourage en soulignant que s'il manquait quinze (15) personnes capable d'adhérer à sa vision.

Secundo, en observant les réalités ainsi que l'évolution sociopolitique de la RDC depuis presque 18 ans, nous sommes tenté de dire que Joseph Kabila était un prisonnier de son entourage.

Pas assez rodé scientifiquement, Joseph Kabila a su combler ses insuffisances scientifiques. Il s'est entouré des gros calibres intellectuels et scientifiques qu'ils utilisaient pour asseoir son pouvoir. Mobutu avait commencé avec les étudiants par les commissaires généraux pour terminer

¹⁰ Témoignage d'un ancien maquisard de Hewa-Bora, actuellement colonel de FARDC.

avec les professeurs d'université. Tandis que Joseph Kabila, lui, a commencé directement avec les professeurs d'universités, dont il ne savait pas comment s'en débarrasser.

C'est ainsi qu'il faut reconnaître que Joseph Désiré Mobutu et Joseph Kabila Kabange ont tous deux un point commun dans leur comportement politique. Lorsqu'ils soutiennent la logique selon laquelle, ils leur demandent d'oublier leur diplôme universitaire pour accepter sa parole comme une parole divine. Mobutu l'a fait encore dix fois plus avec des grands professeurs d'université comme Vunduawe te Pemako, Kalongo Mbikay, Mokonda Bonza, Mpinga Kasenda, Kabuya Lumuna, Likulia Bo Longo, Ngandu Kabeya, etc. Et Joseph Kabila l'a fait avec un panel des professeurs qui était à son service. Il s'agit d'Evariste Boshab, Lumanu Mulenda, Néhémie Mwilanya, etc. Mais il faut retenir qu'en politique, il est question de loyauté et de fidélité envers son le chef. Donc, les professeurs ont été fidèles et loyaux à leurs chefs qu'ils devraient servir avec dévouement.

VI. LEÇONS A TIRER ET PERSPECTIVES

Les fautes qui sont observées au sommet de l'Etat, c'est le fruit de l'homme politique qui de fois ne sait pas faire la différence entre lui comme acteur et l'Etat (la collectivité globale). Depuis l'époque coloniale à nos jours, tous ont développé les méthodes de la gestion de l'Etat, la violence et la recherche de l'intérêt personnel pour s'enrichir.

Il est à reconnaître que le République Démocratique du Congo est complètement détruite par ceux qui sont à la recherche de leurs intérêts. Il faut, à tout prix, faire appel à sa reconstruction par une nouvelle classe politique consciencieuse et responsable.

En République Démocratique du Congo, y-a-il la possibilité de faire la politique autrement ? Les acteurs politiques en République Démocratique du Congo peuvent-ils devenir des hommes honnêtes et soucieux du peuple ? La République Démocratique du Congo peut-elle apporter quelque chose de spécifique dans la gestion politique ?

La politique est l'art du possible. Elle demande une capacité particulière et la volonté à rechercher des compromis des solutions aux problèmes dans la société et pour la société globale.

Les Congolais, quel que soit le contexte, sont des personnes ou des patriotes qui aspirent à l'amélioration, à apporter un plus aux solutions des problèmes de la société c'est-à-dire ils doivent être des hommes d'Etat ou des hommes solutions qui aspirent au changement.

Ils doivent requérir des qualités irréprochables telles que l'honneur, l'honnêteté, l'intelligence, la discrétion, maîtrise de soi, le respect de l'engagement à la parole ainsi que l'ouverture de l'esprit, etc. Bref, ils doivent servir l'Etat et la population, c'est-à-dire être au service des autres. Malheureusement, de nombreux cadres se tournent les pouces, ne savent pas quoi faire et sont pratiquement au chômage alors que le pays attend leurs services pour décoller.

Dans leur ouvrage : « Comment développer son leadership, six préceptes pour les managers », Kan Blanchard et Mark Miller définissent le leadership par l'acronyme « servir » :

- **S** : Signaler l'avenir (il doit être un bon planificateur qui sait prévoir l'avenir);
- **E** : Engager les personnes et les faire grandir (il doit avoir les soucis de l'épanouissement des autres) ;
- **R** : Réinventer sans cesse (il doit savoir imaginer pour inventer et innover continuellement) ;
- **V** : Valoriser les résultats et les relations (savoir mettre en valeur ses compétences avec les autres et savoir les partager) ;
- **I** : Incarner les valeurs (se faire valoir, savoir mettre ses compétences à l'intérêt de tous) ;
- **R** : Réfléchir toujours (il faut toujours faire travailler la tête pour penser constamment au changement, à l'innovation et à la créativité).

Pour le moment, nous émettons des doutes et des réserves sur la capacité des Congolais de faire la politique autrement pour la reconstruction de leur pays car leur comportement les trahit.

Tout de même, nous ne désespérons de voir une race des Congolais épris de bon sens s'élever pour faire les choses autrement et donner l'espoir au petit peuple et à toute la population en général. Bref, à travers une nouvelle classe politique consciencieuse responsable devant le peuple, il y a lieux de changer les choses dans ce pays.

CONCLUSION

Dans l'exercice du pouvoir politique, les actions des gestionnaires de l'Etat (RDC) sont tombées trop bas. Ils ont été incapables de distinguer les intérêts du peuple aux leurs, dans leur démarche de gestion quotidienne de la chose publique. C'est la confusion, la cacophonie entretenue et voulue, c'est l'intérêt personnel qui est mis plus en vedette.

Ce que nous pouvons retenir après observation, ils n'ont pas été à la hauteur de gérer leurs divergences et faire passer les intérêts du peuple au premier plan. Une confusion voulue et entretenue a été organisée à la tête de l'Etat avec comme conséquence, la République Démocratique du Congo n'a pas un modèle d'homme politique de référence qui peut être considéré comme un modèle à suivre par les générations futures.

D'une manière générale, tous ont comme model avoir le pouvoir politique pour violer intentionnellement les principes de la gestion de l'Etat en développant les actes ci-après le vol, le détournement, la corruption, la recherche de l'intérêt personnel, etc.

La majorité de ceux qui ont reçu la charge de conduire le peuple congolais depuis l'Etat indépendant du Congo à nos jours ont été spécialistes en destruction qui est comprise au jour d'aujourd'hui comme un héritage qui se transmet de génération en génération sur le plan politique. Voilà pourquoi, il est observé que les jeunes qui viennent en politique n'ont autre slogan que s'enrichir au lieu de servir le peuple.

Malgré ce triste comportement qui doit avoir pris des racines dans la classe politique en République Démocratique du Congo, certains acteurs (personnes) ont osé faire le contraire de ce qui est décrié aujourd'hui. Quelques choses a été osé, malheureusement leurs actions n'ont été qu'une

goutte d'eau dans l'océan, ils n'ont pas été compris, soit ils ont été pris en otage par leurs entourages, c'est le cas notamment de Kasa Vubu, de Laurent-Désiré Kabila, etc.

Il est vrai que certains propos peuvent paraître injustes, provocateurs pour les uns, voire exagérés et outranciers pour les autres, nous n'avons pas pu les formuler autrement. Pour garder leurs originalités, nous avons souhaité les reproduire tels que nous les avons reçus et observés dans le souci de garder leurs originalités et leurs fidélités. Il arrive un moment où il faut dire ce qui doit être dit.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BRAECKMAN C., *Vers la Deuxième Indépendance du Congo*, Le cri Afrique éditions histoire, Belgique, 2009.
- CROZIER M. et ERHARD F., *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris, 2017.
- Discours du président Joseph Kabila sur l'état de la nation devant les deux chambres du parlement réunies en congrès le 05/04/2017 à Kinshasa Radio Okapi/Ph. John Bompengo.
- KABANDA K.A., *L'interminable crise du Congo Kinshasa. Origines et conséquences*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- KALUNGA M.B., *Les méthodes de recherche et d'analyse en sciences sociales et humaines*, EDUPC, Lubumbashi, 2013.
- KITA K.M., *Colonisation et enseignement cas du zaïre avant 1960*, éditions du CERUKI, 1982.
- MBURA M.A., « Etat colonial léopoldien et Etat colonial belge : la centralité géostratégique des ressources naturelles du Congo Kinshasa dans l'effort de deux premières guerres mondiales », dans *Revue Laboratoire d'analyses sociales de Kinshasa*, volume spécial reprise, numéro unique, Octobre 2019.
- MULUMBATI N.A., *Introduction à la science politique*, Editions Africa, Lubumbashi, 2010.
- NAGIFI V., *Les derniers jours de Mobutu à Gbado-lite (Congo-Zaïre)*, Edition L'Harmattan, Paris, s.d.

-
- NAGIFI V., *Les derniers jours de Mobutu à Gbadolite (Congo-Zaïre)*, Edition L'Harmattan, Paris, 2003.
 - NDAYWEL è NZIEM I., OBENGA T., SALMON P., *Histoire générale du Congo: de l'héritage ancien à la République Démocratique*, Édition Duculot, 1998.
 - SIKATENDA wa K.J., « Décryptage de l'histoire politique et administrative de la République Démocratique du Congo. De l'ère coloniale à Joseph Kabila Kabange, Président de la République chef de l'Etat », Kinshasa (document inédit).
 - SIKATENDA wa K.J., « Introduction à la science politique », Notes de cours, G1 SPA, UCCM, 2016-2017.
 - SIKATENDA wa K.J., « Questions Spéciales du Droit Administratif. La maîtrise des techniques et pratiques du fonctionnement et de l'organisation de l'appareil de l'Etat », Notes de cours, L2 SPA, UCCM, 2016-2017.
 - TSHIBWABWA S., *Les 12 erreurs politiques du Président Laurent-Désiré Kabila Vers un deuxième échec des Progressistes congolais?*, éd. Congo-CRITERE-B. et Longeshà's, Kinshasa, 2015.
 - TSHISUNGU L.E., *Introduction à l'histoire politique du Congo 1885-2006*, God's Hope Collection, Kinshasa 2013.
 - WITTE L. (de), *L'assassinat de Lumumba*, éditions Karthala, Paris, 1999.